

**Lutter contre la
crise climatique.
Sérieusement.**



PARTI QUÉBÉCOIS



Changer de climat

La crise climatique affecte la vie des Québécoises et des Québécois. Lutter activement contre la crise climatique, c'est assurer une meilleure qualité de vie à la population, se donner un environnement plus sain et protéger notre patrimoine naturel, nos ressources collectives. C'est une économie au vert qui profite à notre croissance en faisant partie de la solution. C'est assumer un rôle de leader mondial pour léguer à nos enfants une planète en meilleure santé.

La volonté politique d'agir

Le premier facteur de succès : la volonté politique d'agir. Jamais un gouvernement n'aura été aussi sérieux, aussi déterminé à lutter efficacement contre la crise climatique, à vouloir freiner la dégradation de notre environnement et à initier des actions pour inverser la tendance que le prochain gouvernement du Parti Québécois.

Notre volonté s'appuie sur 7 piliers :

- Gouvernance
- Transports
- Aménagement du territoire
- Bâtiments
- Industrie
- Économie circulaire
- Hydrocarbures

Avec ces mesures, nous croyons pouvoir réduire les émissions de GES de 12,7 millions de tonnes en 2025, soit une réduction de 23 % des émissions de GES du Québec par rapport à 1990. Ceci équivaut à une économie de 5,6 milliards de litres de pétrole en 2025, soit de 8,4 G\$.

Jean-François Lisée

Véronique Hivon



5 UNE RÉFORME DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE.

7 TRANSFORMER LA MOBILITÉ DES QUÉBÉCOIS.

- 8 Le Grand Déblocage : volets 1 et 2
- 8 Covoiturage
- 9 Autopartage
- 9 Transport actif
- 10 Télétravail
- 10 Camionnage
- 11 Infrastructures de transport collectif et actif
- 11 Application intelligente
- 11 Un Chantier d'électrification des transports
- 11 Électrification du transport individuel
- 12 Électrification du transport collectif léger
- 12 Électrification du transport collectif lourd
- 12 Électrification du transport de marchandises
- 13 Trois projets inspirants en électrification des transports
- 13 Déployer une véritable stratégie de développement industriel et commercial en électrification des transports



15 UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE.

17 VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

19 BÂTIMENT.

- 20 Économiser grâce à des habitations vertes

21 POUR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE VERTE.

25 SORTIR LE QUÉBEC DES HYDROCARBURES.





**Une réforme de
la gouvernance
environnementale.**

Dans le passé, le gouvernement libéral s'est illustré en ratant sa cible de réduction de GES du Protocole de Kyoto, vu l'absence de moyens suffisants pour y arriver. Les mesures mises en place par le gouvernement libéral depuis 2014 ne permettront pas d'atteindre nos objectifs de réduction de GES de 20 % d'ici 2020, de 37,5 % d'ici 2030, et de 80 % à 95 % d'ici 2050.

Devant ce fossé entre les discours et les actions, et pour ne plus échouer ni perdre de vue l'atteinte des objectifs, un gouvernement du Parti Québécois changera la gouvernance environnementale au Québec pour mettre la lutte contre la crise climatique au sommet des priorités de l'État québécois.

Plusieurs mesures incarneront ce changement de gouvernance :

Mesure 1 : Confier au premier ministre le titre de responsable du développement durable, créer un ministère du Climat, de l'Environnement et de l'Énergie, et créer un comité interministériel sur le virage vert

Le principal défi en matière de lutte contre la crise climatique, c'est celui de la cohérence : le gouvernement doit agir de manière cohérente et efficace dans l'ensemble de ses décisions, en gardant toujours en vue l'objectif final.

Un gouvernement du Parti Québécois se dotera d'outils et de structures qui assureront la cohérence et l'optimisation des mesures visant à réduire les émissions de GES, tout en renforçant et en structurant son économie.

Mesure 2 : Faire du premier budget du gouvernement du Parti Québécois celui du virage vert

Le premier budget déposé par le ministre des Finances du gouvernement du Parti Québécois, le printemps prochain, sera celui du virage vert. Nous donnerons la priorité à l'atteinte de nos cibles par des moyens concrets et ciblés qui interpellent l'ensemble de l'État.

Mesure 3 : Adopter une loi « antidéficit climatique » en lien avec le respect de nos engagements

Ce mécanisme, inspiré des meilleures pratiques dans le monde, serait supervisé par une entité indépendante, laquelle rendrait des comptes annuellement à l'Assemblée nationale devant la commission pertinente.

Ce mécanisme aurait les mandats suivants :

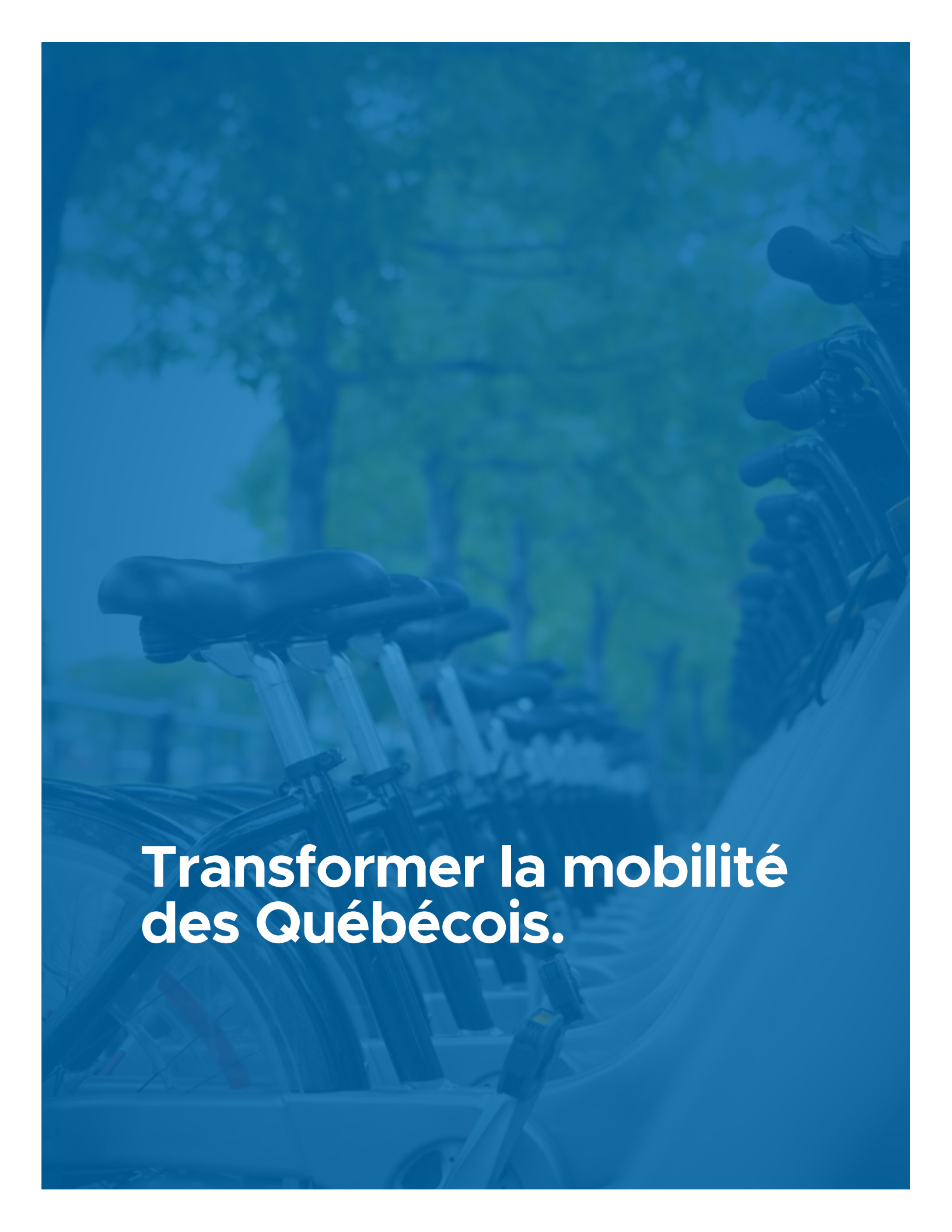
- fournir un portrait fiable de la trajectoire des cibles climatiques du Québec aux horizons 2020, 2030, 2040 et 2050.
- fournir un avis sur les hypothèses énergétiques et économiques à la base des mesures mises en place par le gouvernement.
- fournir un avis sur l'impact de l'ensemble des mesures mises en place par le gouvernement.
- fournir un avis sur les correctifs nécessaires pour maintenir le Québec sur la trajectoire de ses engagements énergétiques et climatiques.
- faire des recommandations sur les mesures à mettre en place par le gouvernement.
- obliger le gouvernement à répondre aux recommandations de l'entité indépendante et à présenter un plan crédible de retour à une trajectoire d'atteinte de ses cibles.

Mesure 4 : Adopter une loi affirmant l'indépendance environnementale du Québec

Un gouvernement du Parti Québécois adoptera une loi, reprenant celle déposée par Sylvain Gaudreault le 3 décembre 2014, établissant la primauté de la compétence du Québec en matière d'environnement, et comprenant l'affirmation de notre pouvoir exclusif pour évaluer tout projet réalisé en territoire québécois, et pour statuer à son sujet. Avec le Parti Québécois, le principe est simple : « un projet, une évaluation, une décision ».

Mesure 5 : Revoir tous les programmes et la gouvernance du Fonds vert pour en faire un outil efficace dans la réduction des émissions de GES

Les milliards de dollars consacrés au Fonds vert depuis sa création ont été mal utilisés. Chaque dollar dépensé par le Fonds vert fera l'objet d'une analyse, et nous remplacerons les mesures inefficaces par des actions plus porteuses pour réduire les GES. Le Parti Québécois redonnera le Fonds vert aux Québécois! Nous nous assurerons que le Fonds vert soit confié à une seule et même entité, pour briser les silos entre les ministères et consacrer les efforts aux mesures les plus porteuses en termes d'émissions de GES et de coûts.

A photograph of a row of bicycles parked in a rack, overlaid with a blue gradient. The bicycles are parked in a row, and the focus is on the handlebars and seats of the ones in the foreground. The background shows more bicycles and some greenery.

**Transformer la mobilité
des Québécois.**

Le secteur des transports est celui qui émet le plus de GES au Québec. Sans des changements fondamentaux à nos modes de déplacement, le Québec n'atteindra pas ses objectifs de réduction d'émissions de GES.

Des moyens sans précédent seront déployés dans le secteur des transports afin de réduire de 50 % nos émissions de GES d'ici 2030 par rapport à aujourd'hui.

Le Grand Débloccage : volets 1 et 2

■ Volet 1 : Un plan de transport pour accroître la mobilité des citoyens du grand Montréal et des régions voisines

Le Grand Débloccage, par ses deux volets, vise une réduction de 325 000 voitures à l'heure de pointe matinale dans le grand Montréal. C'est 25 % de voitures de moins dans les embouteillages, chaque matin. C'est 191 fois l'effet du REM.

Dans tout le Québec, cela représente une réduction des émissions de 900 000 tonnes de CO².

Le Grand Débloccage volet 1, dans la région de Montréal, c'est une baisse du trafic de 10 % et une diminution des émissions de GES de 280 000 tonnes par année. C'est la plus grande offensive anticongestion de l'histoire du Québec.

Un projet qui profitera à tous, de Saint-Jérôme à Saint-Hyacinthe, du Suroît à Joliette, avec de nouvelles options, plus rapides, à Laval, à Longueuil, comme pour le Centre et l'Est de Montréal. Débloquent nos transports, c'est se donner de la qualité de vie. C'est se donner de l'air.

- 133 000 voitures de moins à l'heure de pointe matinale, soit une réduction de 10 %, dans la grande région montréalaise.
- 175 nouvelles stations sur 200 kilomètres.
- de nouvelles dessertes de tramway sur l'île de Montréal et la Rive-Sud.
- de nouvelles dessertes de voies réservées pour bus rapides à Laval, dans la couronne nord, et sur la Rive-Sud, de Sainte-Julie à Châteauguay.
- 1,4 G\$ en immobilisations pour la renaissance des trains de banlieue.
- de nouvelles dessertes vers Joliette, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, le Suroît.
- davantage de départs pour le train de l'Est, la ligne Deux-Montagnes, le train de l'Ouest, le train de Saint-Jérôme.
- 280 000 tonnes de GES de moins par année.
- 475 000 déplacements électrifiés additionnels.
- une économie de pétrole valant 150 M\$ par année.
- plus de 300 M\$ de valeur foncière supplémentaire laissée aux municipalités.
- Coût du Grand Débloccage : 7,4 G\$ d'ici 2025

■ Volet 2 : Un plan de transport pour optimiser le réseau et offrir des options durables aux Québécois

Le deuxième volet du Grand Débloccage met l'accent sur le covoiturage, le transport actif et l'autopartage, trois modes de transport modernes et adaptés aux réalités technologiques du XXI^e siècle, ainsi que sur le télétravail. Grâce au deuxième volet du Grand Débloccage, 275 000 voitures seront retirées des routes à l'heure de pointe matinale en 2025. C'est une baisse supplémentaire du trafic de 15 % dans la région de Montréal. C'est 600 000 tonnes de CO² de moins pour tout le Québec.

Covoiturage

Il y a 25 millions de sièges vides qui congestionnent les routes du Québec, dont 15 millions dans la seule région de Montréal : nous allons remplir ces sièges pour débloquent la circulation! Le Parti Québécois vise une réduction de 150 000 véhicules des routes du Québec à l'heure de pointe matinale, dont 110 000 à Montréal, en 2025.

■ Mesure 1 : Offrir un incitatif financier au conducteur et au passager, pour chaque trajet de covoiturage effectué à l'heure de pointe

Grâce à notre application, les conducteurs et les passagers pourront s'inscrire et récolter la prime au covoiturage, qui sera de 4 \$ la première année et de 3 \$ les suivantes. L'application permettra aussi d'authentifier les trajets. Sur 4 ans, 313 M\$ seront consacrés à cette mesure.

■ Mesure 2 : Donner aux covoitureurs accès à davantage de voies réservées et de stationnements gratuits

En plus de maintenir les voies déjà existantes, nous favoriserons l'ajout de voies réservées, auxquelles les covoitureurs auront accès. Les édifices publics et les pôles de transport collectif réserveront des stationnements au covoiturage. Nous encourageons les entreprises privées à faire de même.

Autopartage

L'autopartage est devenu un des moyens les plus efficaces pour décourager la possession d'une voiture en milieu urbain, un véhicule d'autopartage remplaçant entre 8 et 10 véhicules privés. De plus, les usagers d'un tel service réduisent leur distance motorisée parcourue de 30 % à 40 %, contribuant ainsi à diminuer de 40 % le nombre de véhicules en circulation et les besoins de stationnement. Actuellement, au Québec, on compte quelque 50 000 utilisateurs d'autopartage; nous visons à faire croître ce nombre à 200 000. Le Parti Québécois vise une réduction de 100 000 véhicules des routes du Québec à l'heure de pointe matinale, dont 70 000 dans le grand Montréal.

■ Mesure 1 : Rembourser 100 \$ par année de frais d'autopartage

Un automobiliste qui se départit de son véhicule pour utiliser l'autopartage économise sur les coûts de stationnement, d'entretien et de financement. L'autopartage entraîne quand même des coûts importants, dépassant 1000 \$ par année pour un utilisateur moyen. Nous rembourserons 100 \$ par année à chaque utilisateur d'un service d'autopartage. Sur 4 ans, 41 M\$ seront consacrés à cette mesure.

■ Mesure 2 : Garantir l'accès aux voies réservées pour les véhicules d'autopartage

Tous les véhicules d'autopartage auront accès aux voies réservées, au même titre que les autobus, les taxis ou les véhicules électriques.

■ Mesure 3 : Réserver des stationnements gratuits pour les véhicules d'autopartage aux pôles de transport collectif

Les pôles de transport collectif vont réserver des stationnements aux véhicules d'autopartage, afin de favoriser l'accès au réseau pour les utilisateurs.

Transport actif

Les modes de transport actif que sont le vélo et la marche contribuent à la décongestion routière et à l'amélioration de la qualité de l'air. Selon la Chaire Mobilité, jusqu'à 27 % des déplacements seraient transférables au vélo. Un gouvernement du Parti Québécois visera à faire passer, d'ici 2025, la part de marché du transport actif à 15 %, ce qui retirera 10 000 véhicules des routes à l'heure de pointe matinale, dont 5000 dans le grand Montréal.

■ Mesure 1 : Ajouter 100 M\$ sur 4 ans au PQI pour la construction de pistes cyclables et d'autres infrastructures favorisant le transport actif

En collaboration avec les municipalités et villes, un gouvernement du Parti Québécois accélérera les projets en cours de réalisation de voies cyclables ou piétonnes, et créera de nouveaux partenariats pour améliorer les infrastructures nécessaires au transport actif. Ce geste doublera l'investissement du gouvernement libéral prévu dans la Politique de mobilité durable 2030.

■ Mesure 2 : Intégrer les infrastructures cyclables et piétonnières dans la conception, la construction et la réfection des infrastructures

Lorsqu'une infrastructure est conçue, construite ou réparée, et que l'État est impliqué dans le processus, un gouvernement du Parti Québécois donnera l'indication claire aux responsables du projet d'y inclure des infrastructures cyclables et piétonnières. C'est le « réflexe vélos/piétons »!



Télétravail

Nous misons sur les outils technologiques pour faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle. En 2018, ceux-ci sont suffisamment performants pour qu'on puisse s'y fier sans que le rendement en soit affecté. Un gouvernement du Parti Québécois aura comme objectif d'augmenter de 200 000 le nombre de télétravailleurs au Québec d'ici 2025.

■ Mesure 1 : Instaurer un crédit d'impôt de 400 \$ par télétravailleur pour les PME

Nous appuierons et accompagnerons les PME dans leur transition vers le télétravail, notamment par l'instauration d'un crédit d'impôt pour la première année et la mise en place de ressources adaptées qui représentent un investissement de 13 M\$ par année.

Les entreprises qui participeront à ce programme pourront afficher un label ou un logo montrant qu'elles encouragent le télétravail; une certification de type «ISO» pourrait même être envisagée. Selon le nombre de jours de télétravail effectués, cette mesure retirera de 14 000 à 35 000 voitures des routes chaque jour, ce qui correspond à entre 16 000 et 40 000 tonnes de GES par année.

■ Mesure 2 : Favoriser le télétravail dans l'appareil gouvernemental

Un gouvernement du Parti Québécois collaborera avec les employés de l'État afin d'augmenter le recours au télétravail. Nous estimons que dans certaines sociétés d'État et dans la fonction publique, plusieurs personnes pourraient télétravailler au moins une journée par semaine.

Camionnage

Un gouvernement du Parti Québécois fera du transport québécois de marchandises un modèle de logistique moderne et verte : transfert modal vers le ferroviaire ou le maritime, électrification du transport de marchandises, etc. C'est une priorité pour la réduction des émissions de GES dans le secteur des transports.

Nous visons un objectif de 10 500 camions lourds de moins sur les routes à l'heure de pointe matinale, dont 7 000 dans le grand Montréal. De plus, nous visons un objectif de réduction de 30 % d'ici 2030 de la consommation de carburants fossiles pour le transport de marchandises, peu importe le moyen. Nous agissons en collaboration avec tous les acteurs de l'industrie du transport de marchandises pour relever le défi.

Voici les mesures proposées :

■ Mesure 1 : Favoriser la construction de centres de consolidation autour de l'île de Montréal, de Québec et des principaux centres urbains pour procéder à des livraisons urbaines avec des camions électriques de plus petite taille

■ Mesure 2 : Implantation d'une réglementation progressive pour limiter la présence de camions lourds de marchandises aux heures de pointe dans les quartiers denses de Montréal d'ici 2025

Infrastructures de transport collectif et actif

■ Mesure : Atteindre un taux réel de 40 % des investissements en infrastructures de transport qui soit destiné au transport collectif et actif dès 2022-2023

Un gouvernement du Parti Québécois fera passer de 33,4 % à 40 % en 2022-2023 la proportion réelle des sommes consacrées au transport collectif et actif dans le Plan québécois des infrastructures (PQI), une hausse de 835 M\$ pour les 4 prochaines années.

Application intelligente

■ Mesure : Créer une application mobile permettant d'intégrer tous les titres de transport

Nous faciliterons la vie des usagers dans la planification et le paiement de leurs déplacements quotidiens. Autobus, métro, train, taxi, covoiturage, autopartage, vélopartage... il y a beaucoup de modes de transport à gérer. Pour amener les Québécois à adopter des modes de transport durables, la technologie doit se mettre au service des gens. Nous y investirons 2 M\$ sur 4 ans.

Un chantier d'électrification des transports

■ Mesure globale : Renforcer la loi « zéro émission » qui s'appliquera non seulement aux véhicules légers, mais aussi au transport collectif (lourd et léger) et au transport de marchandises.

Une loi « zéro émission » avec plus de mordant permettra d'envoyer un signal politique clair en faveur de l'électrification des transports, qu'ils soient individuels, collectifs ou de marchandises. Les cibles par mode sont précisées ci-dessous.

Les mesures suivantes seront mises en place pour chaque type de mode de transport.

Électrification du transport individuel

■ Mesure 1 : Adopter des cibles audacieuses de ventes de véhicules électriques rechargeables

- 25 % d'ici 2025
- 50 % d'ici 2030
- 100 % d'ici 2035

L'achat de pétrole pour alimenter les voitures, c'est près de 6 G\$ qui s'envolent chaque année du Québec et qui contribuent au réchauffement climatique. En optant pour des véhicules électriques, nous investissons dans notre économie, dans une énergie propre et dans le développement d'une expertise qui nous appartient, et nous réduisons de façon importante nos émissions de GES.

■ Mesure 2 : Installer, d'ici 2025, autant de bornes de recharge rapide qu'il y a de stations-service au Québec

Il y a actuellement environ 2900 stations-service au Québec, et seulement 130 bornes de recharge rapide. Pour répondre à la demande déjà existante et stimuler sa croissance, un gouvernement du Parti Québécois déploiera un réseau de bornes de recharge rapide partout sur le territoire. Dès le premier mandat, nous installerons 2000 bornes de recharge rapide, un investissement de 30 M\$ par année, financé à même le Fonds vert. Certaines de ces bornes seront réservées aux véhicules d'autopartage ainsi qu'aux taxis.

■ Mesure 3 : Aider les concessionnaires à former leurs employés sur les véhicules électriques

Souvent, les consommateurs qui magasinent une nouvelle voiture ne sont tout simplement pas mis au courant des avantages des véhicules électriques rechargeables. Un gouvernement du Parti Québécois appuiera les concessionnaires dans la formation à la vente de véhicules rechargeables, grâce à des partenariats avec des organismes de soutien (AVÉQ, Branchez-vous, etc.).

■ Mesure 4 : Intégrer les infrastructures pour véhicules électriques dans le Code du bâtiment

Trop souvent, les bâtiments sont inadaptés aux véhicules électriques, en particulier en milieu urbain. Un gouvernement du Parti Québécois modifiera le Code du bâtiment afin de doter le parc immobilier des installations nécessaires pour inclure une ou plusieurs bornes de recharge lors de la construction.

Électrification du transport collectif léger

■ **Mesure 1 : Atteindre 50 % de taxis rechargeables et 100 % de véhicules d'autopartage rechargeables d'ici 2025**

Il y avait, au Québec en 2016, 8308 taxis et environ 2600 véhicules d'autopartage, dont une centaine seulement étaient rechargeables. Un gouvernement du Parti Québécois va accélérer l'électrification de ces véhicules en accordant un rabais additionnel pouvant aller jusqu'à 8000 \$ à l'achat d'un véhicule d'autopartage ou d'un taxi rechargeable, et ce, jusqu'à la fin 2020. Sur 4 ans, 33 M\$ seront consacrés à cette mesure. Finalement, des bornes de recharge de niveau 2 (standard) et 3 (rapide) du Circuit électrique seront réservées aux taxis et aux véhicules d'autopartage.

Électrification du transport collectif lourd

Nous visons la création de plus de 3000 emplois en électrification des transports collectifs au Québec.

■ **Mesure 1 : Atteindre 100 % d'autobus urbains et scolaires rechargeables d'ici 2030**

Près de 19000 autobus sillonnent les routes du Québec, ce qui inclut 8000 autobus scolaires. En électrifiant cette flotte d'ici 2030, nous réduirons la dépendance de nos commissions scolaires et de nos autorités de transport collectif aux énergies fossiles, en contribuant à réduire nos émissions de GES.

■ **Mesure 2 : Remplacer graduellement les primes au diesel par un soutien financier à l'achat d'autobus urbains et scolaires rechargeables d'ici 2022**

Actuellement, le gouvernement du Québec aide les commissions scolaires et les sociétés de transport à payer leurs factures de diesel. Seulement pour les commissions scolaires, c'est plus de 37 M\$ par année qui y sont consacrés. Un gouvernement du Parti Québécois transformera d'ici 2022 ces primes en soutien financier pour convertir les flottes d'autobus avec des véhicules rechargeables.

■ **Mesure 3 : Fournir un soutien technique et logistique aux transporteurs urbains et scolaires pour la conversion de leurs flottes d'autobus à l'électricité**

Électrification du transport de marchandises

Nous visons la création de plus de 1000 emplois et le développement d'une expertise québécoise en électrification des camions de marchandises de courtes et de moyennes distances.

■ **Mesure 1 : Atteindre 15 % des ventes de camions légers de marchandises rechargeables d'ici 2025, dont les véhicules de l'État québécois et des municipalités**

■ **Mesure 2 : Élargissement du programme Écocardionnage aux camions légers de marchandises, en remplaçant les primes pour camions au gaz naturel ou au propane d'ici 2022**

Grâce à cette mesure, un gouvernement du Parti Québécois financera la transition vers les camions rechargeables et donnera un appui logistique aux entreprises qui souhaitent convertir leurs flottes de camions.

Trois projets inspirants en électrification des transports

■ **Projet #1 : Projet Nomade**

Le projet vise à concevoir et à fabriquer un véhicule autonome d'autopartage au Québec. Un gouvernement du Parti Québécois financera le projet Nomade en réaffectant les sommes prévues pour la filière de l'hydrogène. Pour assurer le succès du projet, nous initierons des ententes de partenariat avec des villes, des entreprises, des universités, l'Institut du véhicule innovant, HydroQuébec (IREQ) et des entreprises d'autopartage. Le résultat : un véhicule d'autopartage électrique et autonome, disponible pour des milliers de Québécois abonnés à des services d'autopartage. Ce projet permettra de créer des emplois et de développer une expertise dans la R et D, la conception, la fabrication, la commercialisation et la distribution d'un véhicule de niche.

■ **Projet #2 : Projet P'tit Train du Nord électrique**

Un gouvernement du Parti Québécois travaillera à mettre en place une navette électrique en bordure de la piste cyclable du P'tit Train du Nord. Un bureau de projet sera lancé pour le premier tronçon, entre Saint-Jérôme et Piedmont/Saint-Sauveur, et nous débiterons des études de pré faisabilité pour des tronçons plus au nord, jusqu'à Mont-Tremblant. Les sommes nécessaires seront intégrées aux enveloppes déjà prévues pour les projets novateurs, dans le Fonds vert. Le projet sera intégré au Grand Déblocage, pour améliorer la fluidité sur la route 117 et l'autoroute 15.

■ **Projet #3 : Projet Monorail Grande Vitesse**

Un gouvernement du Parti Québécois commandera la réalisation d'une étude préliminaire, suivie d'une étude de pré faisabilité en vue d'un banc d'essai, pour concevoir et développer un monorail électrique québécois dont la vitesse pourrait atteindre 250 km/h. L'objectif à long terme sera de réduire les temps de déplacement des gens en reliant les grands centres urbains du Québec.

Déployer une véritable stratégie de développement industriel et commercial en électrification des transports

Pour faire du Québec un acteur mondial de l'électrification des transports, un gouvernement du Parti Québécois mettra en place des mesures structurantes :

■ **Mesure 1 : Créer un fonds dédié à l'électrification des transports**

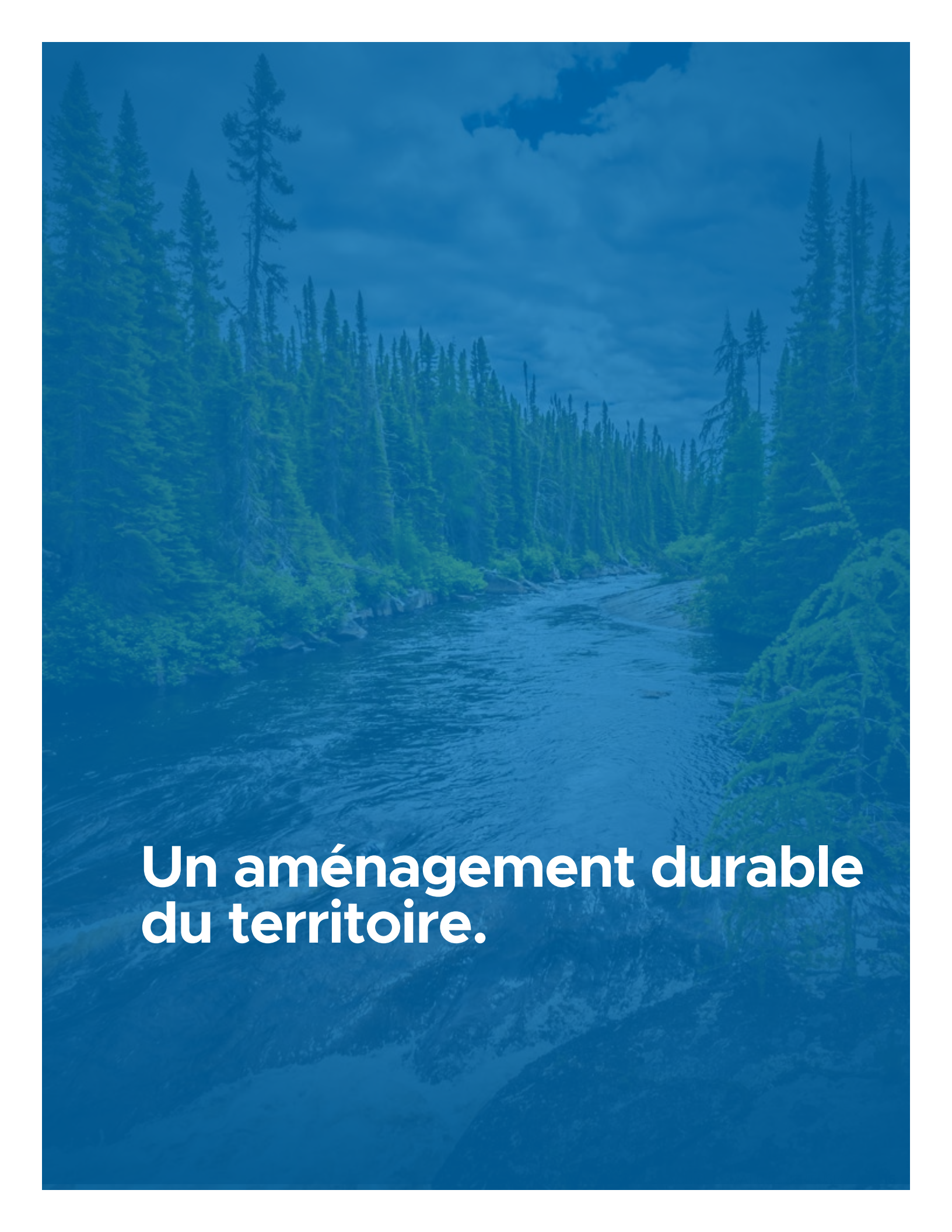
Ce fonds permettra de soutenir la R et D, l'industrialisation, la commercialisation et l'exportation des produits des entreprises, des OBNL et des centres de recherche en électrification des transports québécois, afin de faire du Québec un chef de file de l'innovation en électrification des transports. Ce fonds sera financé en allant chercher la juste part du Québec dans le Fonds d'innovation dans le secteur automobile (FISA) du gouvernement fédéral; au net, l'investissement prévu est de 115 M\$ sur 4 ans.

■ **Mesure 2 : Mettre sur pied un programme d'acquisition de produits et de technologies du Québec en électrification des transports**

Ces acquisitions seront financées par des « obligations électrisantes », pour permettre au gouvernement, aux sociétés publiques et parapubliques et aux municipalités d'acquérir plus rapidement des technologies québécoises en électrification des transports.

■ **Mesure 3 : Mettre sur pied l'Institut de la mobilité électrique et intelligente du Québec**

Le Parti Québécois veillera à donner à l'Institut un budget de 2 M\$ par année afin de superviser et de soutenir l'ensemble des acteurs du milieu.

A photograph of a river flowing through a dense forest of tall evergreen trees. The river is in the foreground, with white rapids visible. The forest covers both banks, and the sky is visible in the background with some clouds. The entire image has a blue color overlay.

**Un aménagement durable
du territoire.**

Comme le précise la déclaration d'ARIANE, les pratiques d'aménagement et d'urbanisme façonnent à long terme nos villes et nos villages. Les choix que nous faisons aujourd'hui s'imposeront aux prochaines générations; nous sommes largement responsables de leur prospérité future, de leur santé et du maintien à long terme de leur qualité de vie.

C'est la raison pour laquelle un gouvernement du Parti Québécois fera de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme des priorités de son mandat. Il est fondamental d'agir sur ces fronts, notamment pour réduire nos émissions de GES, améliorer nos finances publiques, réduire nos problèmes de pollution, protéger notre patrimoine naturel, etc.

■ **Mesure 1 : Adopter une politique nationale d'aménagement du territoire**

Nous incluons des mesures d'aménagement de nos milieux de vie compatibles avec la lutte contre la crise climatique, par exemple en favorisant les modes de déplacement collectifs et actifs.

■ **Mesure 2 : Des critères de localisation des édifices publics favorables au transport collectif et actif**

Des critères de localisation doivent favoriser l'accessibilité à vélo, à pied et en transport en commun et, ainsi, réduire les distances motorisées et les émissions de GES dans le secteur des transports.



A photograph of two bakers, a man and a woman, in a bakery. They are both wearing white chef coats and caps. The man on the left is giving a thumbs up. The woman on the right is pointing upwards. They are holding a large sign that reads "LE MEILLEUR PAIN C'EST CELUI DU COIN". Above them, a small price tag hangs from a string, reading "PAIN DU COIN AU LEVAIN 5,25 €". In the background, there are shelves with several loaves of bread.

LE MEILLEUR
PAIN C'EST
CELUI DU COIN

**Vers une économie
circulaire.**

L'économie circulaire est une approche responsable ayant pour objectif de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie.

Le modèle linéaire «fabriquer, consommer, jeter» se heurte fatalement à l'épuisement des ressources de la planète. Il faut progresser vers une économie différente, où nous consommons de manière sobre, où les produits ont une durée de vie plus longue, où nous limitons les gaspillages et où nous arrivons à faire de nos déchets de nouvelles ressources.

L'économie circulaire représente une vision qui offre des solutions tant aux enjeux environnementaux (réduction des émissions de CO₂, réduction de la consommation de ressources et d'énergie) qu'économiques (consommation et production locale, création d'emplois, conservation des ressources naturelles et sécurisation des prix de l'approvisionnement en matières premières).

Un gouvernement du Parti Québécois fera du Québec un leader de l'économie circulaire.

■ **Mesure 1 : Adopter une loi-cadre sur l'économie circulaire**

En décembre prochain, les Assises de l'économie circulaire permettront de dégager des consensus sur des cibles et des moyens à se donner pour réduire notre empreinte sur l'environnement. Un gouvernement du Parti Québécois s'engage à donner suite à ces assises, en adoptant une loi-cadre sur l'économie circulaire. Par exemple, nous mettrons en place un affichage obligatoire d'un indice de durabilité et de réparabilité des appareils électroniques et des électroménagers, nous encouragerons l'achat de produits faciles à réparer, et simplifierons les indications pour le tri des déchets et des matières recyclables.

Dans un sondage commandé par Recyc-Québec en 2015, 71 % des gens cherchent à réparer leurs objets défectueux plutôt qu'à les remplacer.

■ **Mesure 2 : Mettre en place une certification « 0 déchet, 0 GES »**

À l'image des épiceries «0 déchet», cette certification visera, par exemple, des entreprises, des organismes ou des municipalités, stimulera l'écoconception de produits, et réduira, ainsi, la production de plastiques.

Dans ce même sondage commandé par Recyc-Québec en 2015, 76 % des Québécois se disent très ou plutôt favorables à l'idée que leur municipalité adopte une politique «zéro déchet».

■ **Mesure 3 : Adopter une stratégie de réduction des bouteilles d'eau**

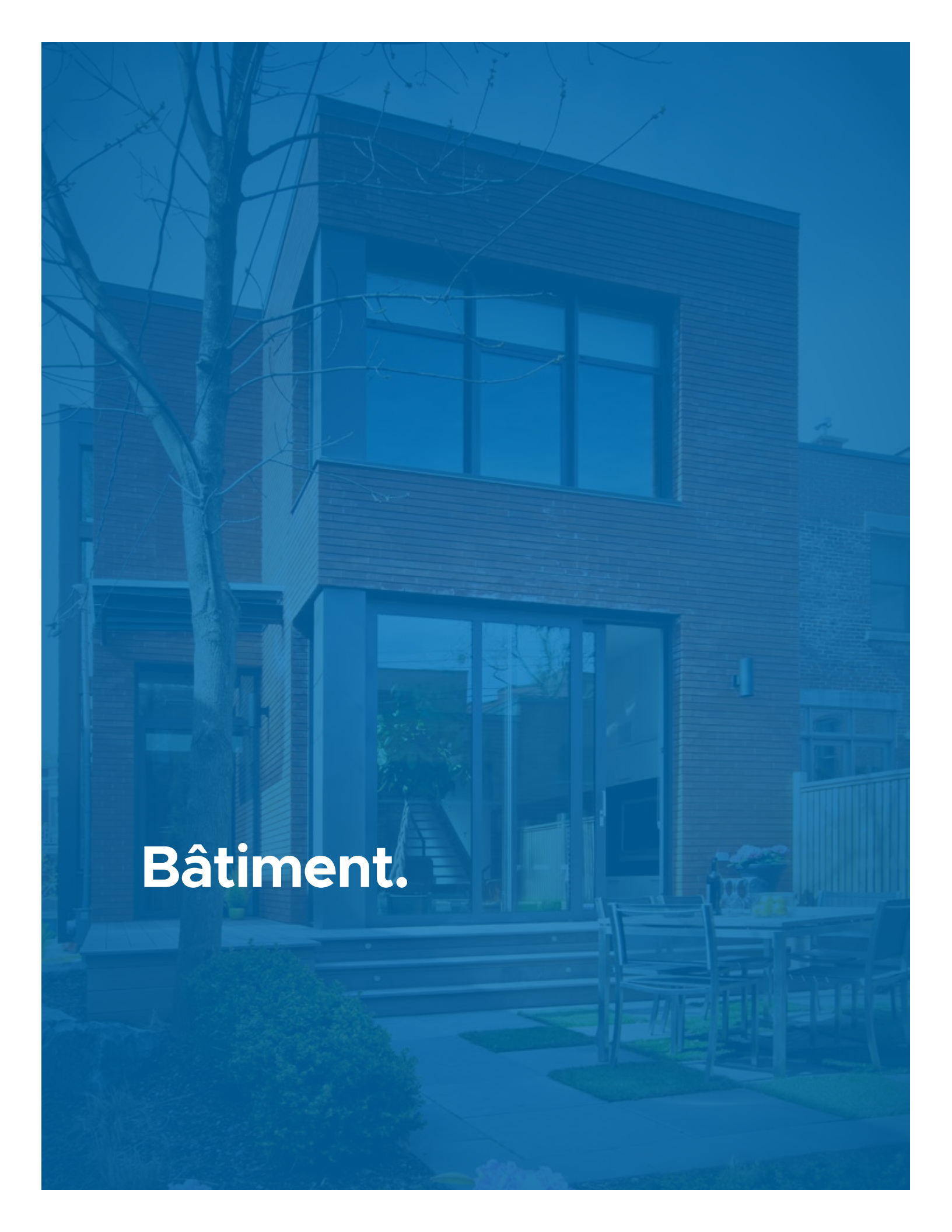
Un gouvernement du Parti Québécois réduira progressivement l'utilisation des bouteilles d'eau en ajoutant des incitatifs financiers pour améliorer l'accès à de l'eau potable gratuite. Nous réserverons une enveloppe de 2 M\$ par année pour financer cet appui; par exemple, nous aiderons financièrement les municipalités à ajouter des fontaines publiques.

■ **Mesure 4 : Intégrer des pratiques d'achat écoresponsables pour l'État et les municipalités**

Actuellement, les impacts négatifs sur l'environnement, les émissions de GES et la production de déchets ne sont pas considérés dans les appels d'offres publics. Un gouvernement du Parti Québécois inclura les facteurs environnementaux dans les paramètres des appels d'offres.

■ **Mesure 5 : Signer des accords verts État-industrie**

Un gouvernement du Parti Québécois encouragera les acteurs industriels de tous les secteurs (emballage, alimentaire, bâtiment, équipements électroniques et électriques, etc.) à se donner des objectifs de volumes d'intégration de matières plastiques recyclées dans leurs produits, et conclura des ententes avec eux à cet effet.

A photograph of a modern two-story house with a light-colored horizontal siding and large dark-framed windows. The house has a flat roof and a small front porch. In the foreground, there is a paved patio area with a wooden dining table and chairs. A tree is visible on the left side of the house. The entire image is overlaid with a solid blue color.

Bâtiment.

Économiser grâce à des habitations vertes

La consommation annuelle en chauffage résidentiel au Québec était de 93 TWh, dont près de 68 TWh en électricité, en 2013.

Selon une étude de 2017, le potentiel des économies d'énergie annuelles totales applicables à l'ensemble du parc immobilier résidentiel est de 37 TWh, dont environ 60 % en électricité.

Le potentiel des «négawatts» est donc immense pour le Québec!

Contrairement à François Legault, qui veut miser sur la construction de nouveaux barrages qui seraient ruineux pour les finances du Québec, le Parti Québécois misera sur un plan de construction et de rénovation écoénergétiques qui facilitera l'émergence d'habitations saines, économes, durables, abordables et accessibles à tous.

Mesure 1 : Viser une réduction de 50 % de la consommation énergétique des bâtiments neufs

Le Code de construction du Québec mène à une consommation d'environ 100 à 150 kWh/m².an. Un gouvernement du Parti Québécois s'engage à revoir le Code pour obtenir une réduction de 50 % de la cible de consommation énergétique, en collaboration avec les secteurs concernés.

Les bénéfices de cette hausse de la performance énergétique sont évidents pour le Québec :

- Réduction de la facture d'énergie et augmentation de la qualité de vie des résidents.
- Augmentation de la valeur de la propriété et augmentation de l'assiette fiscale pour les municipalités.
- Création d'emplois dans l'audit énergétique et augmentation des travaux en bâtiment vert.

Mesure 2 : D'ici la fin du premier mandat, un gouvernement du Parti Québécois dotera chaque logement du Québec d'un classement énergétique

Pour ce faire, une note lettrée sera attribuée à chaque logement, permettant d'identifier rapidement le coût de l'électricité. Les renseignements sur l'efficacité énergétique de chaque logement seront disponibles, par adresse, sur un site Internet. Avec une information accessible, le marché immobilier aura tout avantage à inclure le coût énergétique dans le prix des transactions. Les propriétaires qui améliorent l'efficacité énergétique de leurs édifices bénéficieront d'une meilleure valeur de revente.

Mesure 3 : Instaurer un label «hyperperformance» énergétique pour valoriser les nouvelles constructions consommant moins de la moitié de la moyenne

Le programme Novoclimat encourage déjà les constructions à haute performance énergétique. Un gouvernement du Parti Québécois rehaussera les standards du programme afin qu'une nouvelle certification «hyperperformance», obtenue lors d'une construction ou d'une rénovation majeure, garantisse des économies de 75 % sur la consommation d'énergie. Ainsi, une famille avec une facture mensuelle de 210 \$ d'électricité réduirait ses coûts à seulement 52 \$, une économie annuelle de 1896 \$.

Mesure 4 : Bonifier le programme RénoVert de 40 M\$

Selon une étude de marché sur l'habitation écologique au Québec, menée en 2014, le premier facteur incitatif pour entreprendre des travaux écologiques est l'existence d'aides financières.

Afin d'aider les propriétaires à réduire leur facture d'électricité, un gouvernement du Parti Québécois augmentera le montant déjà consacré à RénoVert, qui provient du Fonds vert, de 40 M\$ sur 4 ans. Nous en reverrons aussi les paramètres afin de mieux cibler les édifices à haut potentiel de gain, comme les habitations datant d'avant 1981, qui consomment le double du chauffage des plus récentes. Il faut également que RénoVert cible mieux les mesures d'économie d'énergie les plus efficaces pour bien investir l'argent du Fonds vert.

Mesure 5 : Lutter contre la précarité énergétique et les passoires thermiques

Nous ajouterons un critère de performance énergétique minimale dans la Loi sur la Régie du logement. La performance énergétique d'un logement est devenue un gage de décence élémentaire.

Mesure 6 : Encourager l'utilisation des écomatériaux, notamment du bois, dans la construction et la rénovation des bâtiments publics et privés

Le Parti Québécois a lancé la Charte du bois. Nous voulons aller plus loin.

Nous allons encourager l'utilisation du bois dans les bâtiments publics en élaborant une architecture québécoise en bois (à l'instar de l'architecture finlandaise en bois).

Nous allons également supprimer la hauteur maximale permise pour la construction de bâtiments en bois (comme en Norvège).



**Pour une croissance
économique verte.**

Le Parti Québécois propose un plan de transformation industrielle vers une économie verte pour s'attaquer à la crise climatique tout en développant notre économie.

Depuis plusieurs années, lorsque les émissions de GES ont diminué sous le gouvernement libéral, c'est parce que des usines ont fermé. C'est notamment le cas de plusieurs émetteurs importants (raffinerie de Shell dans l'Est de Montréal, Norsk Hydro et centrale de TCE à Bécancour). Du côté du Parti Québécois, nous ne voulons pas fermer des usines pour réduire nos émissions de GES. Nous voulons augmenter les investissements pour les moderniser, afin que les améliorations environnementales de nos entreprises deviennent des sources de revenus pour elles.

Nos objectifs :

- Favoriser, pour les entreprises de l'économie verte, l'accès à du financement pendant tout le cycle de développement d'un produit, de l'idée à la vente.
- Soutenir des champions industriels pour en faire des chefs de file de créneaux ciblés de l'économie verte.
- Transformer les procédés industriels des entreprises pour leur faire faire des bonds technologiques.
- Valoriser une culture de l'innovation verte.
- Préparer les métiers verts de demain.

Mesure 1 : Cibler et soutenir des champions de la transition énergétique

Un gouvernement du Parti Québécois donnera l'instruction à Investissement Québec de sélectionner une série d'entreprises innovantes qui contribuent à l'économie verte et de les appuyer en priorité, avec du financement et du soutien à la commercialisation. Plus généralement, le Parti Québécois visera deux objectifs majeurs :

- améliorer la productivité énergétique des entreprises québécoises — produire plus avec moins d'énergie, surtout avec moins de combustibles fossiles.
- transformer les procédés industriels dans tous les secteurs pour mieux positionner stratégiquement l'économie québécoise sur le moyen et le long termes. Un exemple fabuleux que l'on veut reproduire dans les autres secteurs, c'est la percée technologique obtenue dans le procédé de fabrication de l'aluminium par Rio Tinto et Alcoa.

Mesure 2 : Instaurer un crédit d'impôt pour la commercialisation de technologies propres par les PME

Les PME bénéficient actuellement de crédits d'impôt pour la recherche et le développement (R et D). Afin d'aider nos PME à faire le pas entre l'innovation et les marchés, un gouvernement du Parti Québécois instaurera un crédit d'impôt à la commercialisation, qui sera en quelque sorte l'extension du crédit d'impôt à la R et D. Le coût fiscal de cette mesure s'élèvera à 8 M\$ sur 4 ans.

Mesure 3 : Créer un « observatoire de l'économie verte »

Le Québec s'inspirera du modèle japonais. L'observatoire de l'économie verte collectera les connaissances nécessaires pour déterminer les avenues vers lesquelles nous devons investir pour bénéficier d'une croissance économique verte soutenue. L'observatoire mettra en place une veille, notamment pour rester à l'affût des avancées technologiques et des meilleures pratiques, et pour anticiper les besoins de main-d'œuvre. Grâce à ses travaux, nous pourrions, par exemple, mieux protéger la propriété intellectuelle québécoise et mettre en place des consortiums d'innovation entre entreprises. L'observatoire sera doté d'un budget de 2 M\$ par année.

Mesure 4 : Inclure la formation liée aux nouveaux emplois de l'économie verte dans l'Initiative manufacturière d'Investissement Québec

Actuellement, l'Initiative manufacturière inclut des projets de formation appliquée en entreprise. Un gouvernement du Parti Québécois poursuivra sur cette lancée, mais en mettant l'accent sur la formation en lien avec l'économie verte, pour mieux répondre aux besoins des entreprises qui prennent le virage de l'économie verte.

Parce que la transition énergétique sera une période de redéfinition du marché du travail dans de nombreux secteurs, notamment les transports, les bâtiments et la distribution de l'énergie, il faudra soutenir les emplois de demain en créant des programmes de formation initiale et continue des travailleurs qui soient arrimés aux réalités des nouveaux emplois liés à l'économie verte, et appuyer les entreprises dans l'automatisation et la numérisation des procédés et la formation des travailleurs.



■ **Mesure 5 : Adopter des critères favorisant l'acquisition de technologies propres dans les appels d'offres publics**

Sous un gouvernement du Parti Québécois, l'État donnera l'exemple en mettant à profit le savoir-faire québécois. En donnant la priorité aux technologies propres, nous créerons un effet levier sur l'industrie québécoise. L'État québécois deviendra un moteur de la croissance économique verte.

■ **Mesure 6 : Remplacer graduellement les allocations gratuites de crédits-carbone par du financement à la modernisation**

Les allocations gratuites d'unités d'émissions sur le marché du carbone permettent à des multinationales d'éviter d'être pénalisées sur le marché international. Toutefois, ce système doit être remplacé rapidement pour une démarche plus proactive. Viables à court terme, ces allocations gratuites devront faire place à une modernisation des procédés pour réduire les émissions de GES.

■ **Mesure 7 : Informer les entreprises des mesures disponibles pour la conversion à l'économie verte**

Souvent, les entreprises ne profitent pas des différentes formes d'appui à la modernisation pour la simple raison qu'elles ne connaissent pas les programmes existants. Un gouvernement du Parti Québécois mettra à contribution les ministères de l'Économie et de l'Environnement, ainsi qu'Investissement Québec, pour qu'ils soient proactifs dans la diffusion de leurs programmes. Nous ne nous satisferons pas d'attendre que les entreprises cognent à la porte de l'État; nous allons plutôt mettre en avant les mesures disponibles en invitant directement les entreprises à y participer.



**Sortir le Québec
des hydrocarbures.**



Le Parti Québécois est très fier d'avoir opéré un vrai virage vert sur la question des hydrocarbures. Notre position est claire, ordonnée et sans équivoque.

Aucun nouveau projet d'hydrocarbures ne sera autorisé, et les permis d'exploration et d'exploitation seront graduellement retirés.

Quant aux deux projets déjà démarrés en Gaspésie pendant le règne libéral (Galt et Bourque), nous respecterons l'engagement que nous avons pris auprès des citoyens de la région, soit de tenir un BAPE générique sur la filière des hydrocarbures dès notre arrivée au pouvoir. C'est ce qu'ils exigent depuis plusieurs mois... et c'est ce que le gouvernement libéral leur a refusé.

Neuf personnes sur 10 de la région exigent un BAPE sur les hydrocarbures. Nous nous y sommes engagés. Étant le parti des régions, nous ne pouvons pas passer outre leur volonté de tenir ce BAPE. Nous tiendrons donc parole.

Une fois cela dit, ces deux projets devront respecter trois conditions minimales :

- l'acceptabilité sociale de la population.
- la réduction de l'empreinte écologique par rapport à tout hydrocarbure importé.
- l'interdiction de la fracturation hydraulique ou de tout autre procédé chimique similaire.

Trois exigences incontournables à nos yeux... et qui rendront ces projets difficilement réalisables.

Au moment où les enjeux climatiques sont de plus en plus inquiétants, voire criants, nous nous devons de diminuer notre empreinte écologique. C'est pourquoi nous proposons des solutions innovantes de réduction des GES dans le cadre de cette campagne électorale.

C'est aussi pourquoi nous réitérons notre volonté de mettre fin à l'ensemble de la filière des hydrocarbures, et nous ferons les choses dans l'ordre, comme tout bon gouvernement se doit de faire. L'improvisation n'a que trop duré.

Enfin, dans notre volonté de montrer l'exemple, un gouvernement du Parti Québécois s'engage à modifier la Loi de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour que la CDPQ ait l'obligation d'adopter un plan de désinvestissement graduel des activités d'exploration, de production et de transport par pipeline d'énergies fossiles.

Sérieusement.

PERMANENCE NATIONALE

1200, avenue Papineau, bureau 150
Montréal (Québec) H2K 4R5

pq.org



PARTI QUÉBÉCOIS